Déclaration des performances

Selon le Règlement Produits de Construction (UE) 305/2011

0333-CPR-33407 / 05 - 2.0

1. Code d'identification unique du produit type:

Chaux vive calcique de construction EN 459-1 Proviacal® ST (CL 80-Q (R4, P2))

2. Usage(s) prévu(s) du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Destiné à être utilisé dans des applications ou matériaux pour la construction, le bâtiment et le génie civil
À condition que le produit soit utilisé conformément à la norme d'application pertinente et/ou aux recommandations du fabricant et/ou suivant les meilleures pratiques courantes.

3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :

Proviacal® ST - Vrac

Usine de Saint-Gaultier
Lhoist France Ouest
Les Gaillards
36800 Saint-Gaultier
France
Tel.: +33 (0)2 54 47 02 04
Fax: +33 (0)2 54 47 04 28
Email: sadv.neau@lhoist.com

4. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2

Sans représentant autorisé

5. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du RPC :

Système 2+

6. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
EN 459-1:2015
L'organisme notifié de certification du contrôle de la production
Afnor - n°0333
a effectué l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, ainsi que la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine relevant du système 2+, puis a délivré le certificat de conformité
0333-CPR-33407
du contrôle de la production en usine.

7. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
CaO+MgO	≥ 80 %	EN 459-1:2015
MgO	≤ 5 %	
CO2	≤ 7 %	
SO3	≤ 2 %	
Chaux libre	≥ 65 %	
Stabilité	Satisfait à l'essai	
Réactivité	R4	
Répartition granulométrique	P2	

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au réglement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Maud Peyrache - Quality Manager

Grenoble 30/11/2021

Cette déclaration de performance a été établie conformément aux articles 4, 6 et 66 ainsi qu'à l'annexe III du Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011